



Transports scolaires - Informations - Parents

- 1) Les élèves doivent être à l'heure pour le départ des minibus et du car postal (5 minutes avant l'horaire) en observant les règles de la sécurité routière.
- 2) Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) :
 - de la maison jusqu'à l'école ou
 - de la maison jusqu'à l'entrée dans les minibus/le car postal.
- 3) Il est important pour chaque parent d'observer attentivement les agissements de son (ses) enfant(s), de leur rappeler les règles de conduite appropriées et de faire preuve de bon sens quant à la délimitation de l'endroit où patienter, en respectant les espaces privés.
- 4) Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants seulement 10 minutes avant et après l'école.
- 5) Les élèves doivent arriver à l'école entre 5 et 10 minutes avant le début des cours.
- 6) Nous précisons que seuls les élèves au bénéfice des abonnements de car postal peuvent utiliser ce moyen de transport.
- 7) Dans un souci de sécurité, il est impératif que les parents transportant des enfants se garent exclusivement sur les parkings réservés aux voitures. Il est également essentiel d'informer toute personne (grands-parents, voisins, etc.) qui véhicule votre (vos) enfant (s) de cette règle.
- 8) Les élèves sont autorisés à utiliser leur vélo pour se rendre à l'école à partir de la 6^{ème} Harmos, lorsqu'ils ont participé à la leçon de sécurité routière des policiers.
- 9) Les élèves sont autorisés à utiliser leur trottinette sous la responsabilité des parents. Des conseils de sécurité sont disponibles sur notre [site internet](#).
- 10) Nous rappelons que les téléphones mobiles sont strictement interdits dans le bus et tout le périmètre scolaire.

La direction d'établissement
Les communes de La Verrerie & Semsales